

BUDGET DU CCAS D'AMILLY <hr/> <u>Numéro SIRET</u> : 264 501 685 000 20 <u>Département</u> : LOIRET <u>Commune</u> : AMILLY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025, dressé par le comptable des finances publiques, Mme CHOPPICK Marie Christine. <hr/> <u>Séance du</u> : 09 Mars 2026 <u>Date de convocation</u> : 23 Février 2026 <u>Date de télétransmission</u> : 17 Mars 2026 <u>Date de publication</u> : 18 Mars 2026	Nombre de membres en exercice 16 Nombre de membres présents 11 Nombre de votants 12
--	---	--

Délibération AG/n°02/2026

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur DUPATY Gérard, Président.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

.../...

2°) Statue sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part,

FAIT et DELIBERE à AMILLY, le 09 Mars 2026

Ont signé au registre des délibérations : M. DUPATY, Mme BEDU, M. PATRIGEON, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme FORGEOT, Mme LECOQ, M. THERON, Mme PAY, M. NOREST, Mme BOZIoT.

ABSENTS : Mme TINSEAU, Mme FOLY, Mme PENIN (Pouvoir donné à M. PATRIGEON), M. LEBLOND-LANDRIER, M. VERGEADE.

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS
Gérard DUPATY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260317-delib2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

